



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossionay

Le patrimoine artistique de Cossionay

COSSONAY M. Christian Pouly, en charge des archives anciennes à Cossionay, a achevé cet automne l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la Commune. Après avoir réalisé l'archivage des livres et des objets anciens, il s'agissait de recenser les œuvres picturales acquises par Cossionay (par le biais d'achats ou de dons). L'objectif était de valoriser et de protéger les différents tableaux: leur localisation permettra de les mettre rapidement en sécurité en cas de nécessité. L'inventaire est constitué de 33 fiches. Celles-ci indiquent l'auteur, la technique (aquarelle, dessin au crayon, huile sur toile, etc.), la date, les dimensions, l'emplacement et le mode d'acquisition de l'œuvre. Elles contiennent aussi une reproduction photographique de l'œuvre et une brève notice à propos de l'artiste.

Oeuvre remarquable d'Alfred Chavannes

Les différentes œuvres, accrochées pour la plupart dans les bâtiments publics, dépeignent surtout les rues et les paysages de Cossionay. Les scènes du bourg sous la neige semblent avoir particulièrement inspiré les artistes, à l'instar du tableau Cossionay première neige du peintre belge Joseph Batteu, ou de la représentation de la Cantine couverte d'un tapis blanc, réalisée par le peintre local Gilles-Emmanuel Fiaux en 2013. Ces tableaux ont par ailleurs une valeur historique. Ils capturent l'essence d'un lieu à un instant donné et témoignent de l'évolution de Cossionay. En parcourant l'inventaire, on pourra ainsi découvrir le Château de Cossionay au XVII^e siècle ou la Vieille Ville dans la première moitié du XX^e siècle.

L'œuvre la plus remarquable est une huile sur toile du peintre vaudois Alfred Chavannes, intitulée *Vue depuis Penthaz* et achetée en 2022 par la Commune. Alfred Chavannes est un artiste du XIX^e siècle ayant connu une belle notoriété en son temps. Peignant surtout des scènes naturelles, il était notamment réputé pour ses vues du lac Léman. En l'occurrence, *Vue depuis Penthaz* donne à voir un paysage bucolique sur lequel veille le Temple de Cossionay en arrière-plan. Le tableau se situe aujourd'hui dans la salle de Municipalité.

On trouve aussi dans l'inventaire deux portraits de pasteurs datant du XVIII^e siècle. L'un des deux, Pierre Albert Gleyre de Cossionay (Petrus Albertus Gleyreus Cossoniensis de son nom latin), a écrit en 1734 une prière qu'il a placée dans la boule (surmontée de la croix et du coq) du clocher du Temple. Le parchemin sur lequel est inscrite la prière a depuis été récupéré. Il a été restauré en 2000 et il est protégé aux archives communales.

Désirez-vous consulter l'inventaire ?

Pour celles et ceux qui souhaitent consulter l'inventaire, il est possible de s'adresser au Greffe municipal. En outre, il sera prochainement publié sur le site de la Commune.

La Municipalité saisit cette occasion pour souhaiter à chaque habitant et habitante de Cossionay et d'Allens de très belles fêtes et leur présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2026. ■



▲ La Cantine du Pré-aux-Moines, Gilles-Emmanuel Fiaux, 2013

► Cossionay, vue depuis Penthaz, Alfred Chavannes, XIX^e siècle œuvre acquise en 2022



▼ Première neige, Joseph Batteu, 1991



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossy



EN BREF

Elections communales 2026

Les personnes intéressées sont invitées à se procurer les documents relatifs aux listes électorales pour l'élection du Conseil communal et de la Municipalité au bureau du Greffe. Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 12 janvier à 12h00 précises. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au secrétariat municipal au 021 862 22 00.

Bureaux de l'administration communale - Heures d'ouverture

Tous les services communaux seront fermés l'après-midi du vendredi 12 décembre ainsi que pendant les Fêtes de fin d'année, soit à partir du mercredi 24 décembre jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 8h00. En cas d'urgence durant cette période, merci de vous conformer aux instructions qui seront indiquées sur le répondeur de l'Administration communale (021 863 22 00), sur le site Internet www.cossy.ch et aux piliers publics.

Centre de tri - Heures d'ouverture

Le centre de tri à la route de la Sarraz restera fermé les 25 et 26 décembre ainsi que les 1 et 2 janvier 2026. En dehors de ces jours, le centre est ouvert selon l'horaire habituel.

Cossy Ville propre

La Municipalité a mis en œuvre son plan de communication «Cossy Ville propre» au travers d'une campagne d'affichage et une présence à l'Expo de Cossy. L'action se poursuivra en 2026 avec un certain nombre d'activités (travail avec les écoles, stand au centre de tri).

Aménagement Place Dame Jeanne

Les travaux d'aménagement de la Place Dame Jeanne dans la Vieille Ville sont terminés. Le résultat est un joli succès. Une plaque commémorative sera prochainement posée. Celle-ci sera complétée d'un QR-code fournissant des informations historiques sur la dernière descendante des Sires de Cossy.

Chemin piétonnier des Bosquets

Le cheminement piétonnier des Bosquets qui offre un accès rapide entre le site scolaire du PAM et celui des Chavannes est ouvert au public depuis le 11 novembre. Des luminaires seront prochainement installés afin que le projet soit entièrement terminé.

Plantation d'arbres

Les collaborateurs du service travaux et voirie ont planté 300 arbres dans la forêt du Sepey; 250 chênes et 50 charmes.

Ramassage des sapins de Noël du 5 au 23 janvier 2026



Votre sapin de Noël est encombrant et vous ne pouvez pas l'amener au Centre de tri des déchets? Vous pourrez comme par le passé le déposer à l'Eco-point de la Vy-Neuve ou à côté des conteneurs enterrés de la localité, dès le 5 janvier et ce jusqu'au 23 janvier 2026. Il sera ramassé par le Service travaux et voirie. Passé cette date, nous vous remercions de bien vouloir l'amener directement au Centre de tri des déchets ou à la Compostière de la Venoge sise 800 m à gauche depuis la sortie de Cossy en direction de La Sarraz.

Chauffage à Distance

Depuis le lundi 17 novembre, le bâtiment administratif est chauffé en énergie renouvelable grâce à la mise en production de l'extension du CAD de Romande Energie. Ceci marque un tournant important pour la Commune de Cossy par rapport à ses engagements de durabilité énergétique.

Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Le 11 novembre, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité a approuvé le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. La décision a été publiée dans la FAO du 28 novembre et est actuellement affichée aux piliers publics. La nouvelle tarification entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Chenilles processionnaires

Plus précoces que les dernières années, les chenilles processionnaires ont déjà construit des

nids. Il est rappelé que, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois, tous les propriétaires, exploitants ou locataires d'une parcelle sont tenus de lutter contre les chenilles processionnaires du pin et d'entreprendre les travaux de destruction de leurs nids, jusqu'au 30 janvier de chaque année.

Perception de la géothermie profonde dans le Canton de Vaud Questionnaire en ligne

Dans le cadre d'un travail de master à l'Université de Lausanne, une étudiante mène une étude sur la perception de la géothermie profonde dans le Canton de Vaud. Toute personne intéressée à répondre à un questionnaire à ce sujet, trouve ce document en cliquant sur cette adresse: <https://unil.ch/ltrP>.

La Municipalité et l'Administration communale vous souhaitent de très belles Fêtes et une heureuse année nouvelle. ■ **LA MUNICIPALITÉ**